

SOMMAIRE

Actualité en Images p4

Développement des entreprises p5

Club TGV : les propositions sont suivies d'effets
Soirées interactives : le cycle continue en 2011

Direct CCI p7

Accueillir un stagiaire étudiant dans son entreprise

Industrie / International p9

CAP POWER 2011 : nouvelles actions en 2011
Speed-meeting du 23/11/2010 : un succès pour cette 4^{ème} édition
Power Gen Europe 2011 : c'est reparti
Création : le nouveau statut EIRL
Travaux publics : champions d'Europe chez Colas Est

Dossier p11
**LA NOUVELLE ASSEMBLEE
DES MEMBRES TITULAIRES**

Développement Durable p15

Réduction des pollutions toxiques : opération collective sur la CAB

Commerce p16

Ateliers thématiques : pour une meilleure accessibilité
Permis d'exploitation : calendrier 1^{er} semestre 2011
Sécurité des commerces : soyez alertés par SMS !
Charte Qualité : 60 lauréats 2011

Emploi p18

Le congé de mobilité : pour qui ? pour quel ?
Accidents de travail : mécanisme de bonus-malus

Formation p19

Compétences technico-commerciales : le master du succès
Taxe d'apprentissage : soutenez l'Esta !
SIFCO : nouveaux calendriers

Brèves Règlementaires p20

Conjoncture p22

Agenda p23



DEVENEZ LES AMBASSADEURS DU CLUB TGV !

Pour marquer votre engagement pour la réussite de l'arrivée du TGV en décembre 2011 nous vous proposons d'utiliser le logo du Club TGV dans votre communication : Sites Internet, plaquettes et autres documents.



Téléchargez-le gratuitement sur www.belfort.cci.fr

Plus d'informations :

Alexia LAVALLEE - Pôle Développement durable

Tél. 03 84 54 54 69 | alavallee@belfort.cci.fr | www.clugtgvrhinrhone.eu



Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Une vingtaine de lignes, c'est la place qui m'est impartie dans cet édito de votre journal des chefs d'entreprise du Territoire de Belfort. Il s'agit du premier de cette année mais aussi le premier de cette nouvelle mandature que Monsieur le Préfet, Benoît BROCARD, a installée le 10 janvier dernier.

Le message que j'ai aujourd'hui envie de vous adresser pourrait se résumer en un mot : Merci. Merci aux chefs d'entreprise que vous êtes, pour votre professionnalisme, votre créativité, votre audace, votre ténacité, mais aussi et surtout pour votre enthousiasme. Les années qui viennent de s'écouler ont certes été riches en événements : des prémices de la crise aux dispositifs du plan de relance, de la réforme territoriale à la mise en œuvre du réseau consulaire régional, de la réflexion de quelques chefs d'entreprise à la mise en place de la « Vallée de l'énergie »... En tous les cas, la CCI du Territoire de Belfort a fait preuve de réactivité pour être toujours à vos côtés dans les moments difficiles comme pour se réjouir de vos succès. Merci à tous les acteurs économiques, collectivités, Etat et autres partenaires qui nous accordent tous les jours leur confiance et leur soutien. Sans eux, diverses actions ne pourraient pas se faire.

Enfin et puisque la période s'y prête, je vous adresse, à vous et à vos familles mes meilleurs vœux pour 2011. Que cette nouvelle année soit propice à vos affaires et soit synonyme de développement et de réussite. Vous pourrez compter sur la CCI et sur la nouvelle équipe pour être à vos côtés, pour travailler sur des projets qui devront contribuer à nourrir le département en terme d'affaires. Je veux là bien évidemment penser à l'échéance du 11 décembre 2011, avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône, mais aussi à la structuration des filières industrielles, au renforcement de la place du commerce dans nos villes et villages, à la création tant souhaitée par vous d'une CCI de l'Aire Urbaine. Vos élus travaillent d'ores et déjà sur ces thématiques et je tiens à ce que dès ce début d'année, des actions se réalisent dans l'intérêt de chacun, pour l'intérêt général. Je vous invite à lire ce Synergique dont le dossier est consacré notamment aux priorités que nous nous sommes fixées pour cette mandature.

Je compte sur vous car rien ne pourra se faire sans vous. Merci aux élus qui ont décidé de se consacrer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort pour représenter leurs pairs et pour œuvrer au service de tous et dans l'intérêt de tous. Merci enfin aux collaborateurs de la CCI du Territoire de Belfort et à son Directeur Général Christian Arbez, sans qui rien ne serait possible.

Bonne année 2011 !

Alain SEID
Président

SPECTACLE DE NOËL



Ils étaient plus de 2 000, petits et grands, à être venus assister le 8 décembre dernier au spectacle sur glace offert par la CCI et la CMA du Territoire de Belfort, en partenariat avec AIREXpos, aux chefs d'entreprise, à leurs familles et à leurs salariés. Tous ont pu apprécier la qualité de glisse de la troupe des 20 patineurs menée par Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis, vice-champions du Monde et d'Europe.

Au travers de cette action, Alain SEID et Paul GROSJEAN ont souhaité permettre à tous les dirigeants, quelles que soient la taille et l'activité de leur entreprise, d'offrir un spectacle de Noël à leurs salariés et à leurs familles.

RENCONTRES DE LA GRANDE VITESSE

Alain SEID a participé aux 3èmes rencontres de la Grande Vitesse, organisées par le Conseil Régional de Franche-Comté, et qui se sont tenues le 10 décembre 2010 au Musée Peugeot de Sochaux.

Ce fut l'occasion pour lui de rappeler l'importance de bien préparer l'arrivée du TGV dans un an en impliquant l'ensemble des acteurs économiques locaux et en particulier les entreprises.



CONCERT PRIVE GENERIQ POUR LE CLUB TGV

Les membres du Club TGV Rhin-Rhône, cercle Belfort-Montbéliard/Franche-Comté, ont été invités par la SNCF, mécène du Festival des Eurockéennes et du Festival Génériq, à assister au concert privé de Florent Marchet, dans le cadre du Festival Génériq le jeudi 16 décembre 2010 au Club 41 (restaurant La Table) situé au Techn'Hom à Belfort.

Un beau moment privilégié avec cet artiste qui monte et qui est annoncé comme le nouvel Alain Souchon.

L'EAU... PARLONS-EN !

L'amphithéâtre de la CCI était comble le 25 novembre 2010 à l'occasion de la conférence organisée par la CCI du Territoire de Belfort, les associations d'ingénieurs INSA-FC et URIS et le Pavillon des Sciences sur le thème "L'eau... parlons-en !", en collaboration avec Veolia Eau et le Conseil Général du Territoire de Belfort.

D'où vient l'eau que nous buvons et utilisons ? Quelles garanties avons-nous de boire une eau de qualité ? Peut-on et va-t-on manquer d'eau ? Qui sont les acteurs et institutionnels de l'eau ? Quel est le prix de l'eau ? Que deviennent les boues de traitement ? Quel rôle jouent les zones naturelles humides dans la protection de l'environnement ? Les ressources sont-elles protégées en Franche-Comté ? Voici autant de questions auxquelles se sont attachés à répondre les experts de cette soirée, sous la houlette de Mac LESGGY, ingénieur agronome et présentateur de l'émission E=M6. Sont intervenus : Eric LALAUURIE, Directeur Régional Santé Environnement Agence Régionale de la Santé, Philippe CLAPE, Délégué Régional Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Jean-Michel VILLAUME, Député-Maire d'Héricourt, Michel ESTIENNE, Directeur Adjoint Développement Local (CG90), Philippe DOBIAS, Directeur VEOLIA-EAU-Montbéliard – Nord-Franche-Comté et Richard ALEXANDRE de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.



Lors de la 3^{ème} séance plénière du Club TGV Rhin-Rhône, Cercle Belfort-Montbéliard / Franche-Comté en date du 17 septembre 2010, le document « Propositions pour réussir l'arrivée du TGV Rhin-Rhône dans le Nord Franche-Comté » était officiellement dévoilé. Depuis cette date, le club a poursuivi son travail. De nombreux acteurs publics et privés ont été sollicités afin de connaître leur position et engagement vis-à-vis des 69 actions. Fin décembre 2010, un point d'étape sur l'avancée de ces actions a été organisé. De nombreux acteurs ont répondu présents. Les réactions ont été nombreuses et très positives. Tous félicitent le club pour son immense travail. Il en ressort que le Club est clairement reconnu comme le



Étaient présents : Martial Bourquin – Sénateur du Doubs, Etienne Butzbach – Président de la CAB et Maire de la ville de Belfort, Belfort Tourisme, Pays de Montbéliard Agglomération, Conseil général du Doubs et du Territoire de Belfort, le syndicat des taxis du Territoire de Belfort, la SNCF, Conseil régional de Franche-Comté, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil Les Bains, Michel Raison, les CCI 25 – 70 et 90 ainsi que les pilotes des groupes de travail du Club

lieu de rassemblement des collectivités et du monde socio-économique. Il est force de propositions et de travail en commun pour réussir l'arrivée du TGV. Il est jugé comme un accélérateur de l'Aire Urbaine. Il a un rôle à la fois de stimulateur, de sensibilisateur et de veille. Les Conseils Généraux et les agglomérations (CAB, PMA) veulent absolument s'inscrire dans une dimension Aire Urbaine et ainsi leurs actions au niveau du SMAU.

Parmi les 69 propositions, une quarantaine a déjà été prise en charge par les différents acteurs.

Quelques exemples :

Proposition 4 : Pour assurer l'accès de la gare en attendant la réouverture de la ligne Belfort-Delle en 2014, un réseau de bus sera mis en place.

Propositions 5 et 6 : Au niveau du Territoire de Belfort, la profession Taxis commence à se structurer pour offrir un accueil qualitatif aux futurs voyageurs. La création d'un groupement est à l'étude, avec une centrale d'appels commune à toutes les compagnies de taxis adhérentes. De plus, le sujet des licences en gare TGV est pris en charge au niveau de la Préfecture en lien avec le syndicat des taxis du Territoire de Belfort et la CCI90.

Proposition 19 : La SNCF a d'ores et déjà pris des contacts afin que soit édité un Guide du Routard Rhin-Rhône qui présentera la Bourgogne et la Franche-Comté, deux régions traversées par le TGV Rhin-Rhône.

Proposition 20 : La SNCF a identifié trois cellules commerciales de 18 à 36 m² disponibles à la location, en plus de la presse (qui comprendra la vente de produits régionaux) et de la location de véhicules. Pour l'affichage publicitaire à l'intérieur de la gare, un travail sera réalisé avec les filiales de la SNCF qui rencontreront les acteurs intéressés.

Proposition 41 : Le Conseil Régional s'est saisi de la question du lycée international. Il a pris contact avec le Rectorat pour travailler sur ce thème et envisager l'ouverture



de filières internationales au sein des établissements scolaires existants. Cela revêt un caractère important pour les grandes entreprises et est facteur d'attractivité. Etienne Butzbach a souligné également l'importance de l'accueil de ces enfants au niveau élémentaire.

Proposition 51 : La communication est également une thématique qui a été prise à bras le corps. La CAB et PMA ont décidé de collaborer avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour mener une opération de communication, dans la mesure où la stratégie de communication prévoit un volet fort sur l'Aire Urbaine. Cependant, l'ensemble des acteurs souhaite une collaboration plus forte avec la SNCF.

Des points nécessitent encore une grande vigilance :

Proposition 7 : Même si des engagements ont été pris sur la réalisation des travaux de l'échangeur de Sévenans, dont la fin est prévue pour 2014, il est nécessaire de trouver des itinéraires bis pour accéder à la gare dans de bonnes conditions.

Proposition 11 : Lobbying pour finaliser le TGV Rhin-Rhône en trois branches : Est, Sud et Ouest.

Proposition 59 : Il faut absolument que, dans la communication, l'Aire Urbaine soit mise en avant comme un second pôle régional au même titre que Besançon.

Enfin d'autres propositions doivent être approfondies. C'est ainsi que la SNCF a salué le travail réalisé, mais demande qu'un certain nombre de points soient précisés, comme par exemple les demandes concernant le pôle d'échange multimodal, les outils de communication souhaités à l'intérieur de la gare, etc.

Pour les collectivités, le travail effectué par le Club sert de cahier des charges pour la mise en place de leurs actions. Mais, il reste encore beaucoup de travail. Les acteurs sont conscients que tout ne pourra pas être prêt le 11 décembre 2011, mais le Club TGV a vocation à perdurer et à jouer son rôle de stimulateur et de veille.

Retrouvez les horaires de la ligne TGV Rhin-Rhône sur www.belfort.cci.fr !

Contact : Pôle Développement durable -
Alexia Lavallée
Tél. 03 84 54 54 69 - alavallee@belfort.cci.fr
www.clubtgvrhinrhone.eu



SOIREEES INTERACTIVES LE CYCLE CONTINUE EN 2011

Depuis septembre 2009, la CCI90 organise en partenariat avec Franche-Comté Interactive des ateliers d'information mensuels pour sensibiliser les entreprises aux dernières technologies de l'information et de la communication et à leurs applications pratiques dans un contexte professionnel.

Ce cycle de rencontres, qui a déjà réuni plus de 300 personnes, se poursuit. Dans une ambiance conviviale et sans « jargon » technique, des experts interviendront sur les thèmes suivants (*programme sous réserve*) :



- **Flashcodes** : de nouveaux outils à la disposition des consommateurs
- **Loi Hadopi** : enjeux et conséquences pour les entreprises
- Découvrez le potentiel des **solutions mobiles**
- **Référencement et visibilité**
- Répondre aux **appels d'offres dématérialisés**

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

24 février - 31 mars - 28 avril - 26 mai - 30 juin
de 20h00 à 22h00

Passez à l'action lors des trois dernières séances !

Venez avec votre ordinateur portable. Vous pourrez directement mettre en pratique les notions abordées.

Plus d'informations sur :
www.belfort.cci.fr/soirees-interactives



MOTS D'HIER... MOTS D'AUJOURD'HUI...

1905 : Rapport hebdomadaire en faveur des employés du Commerce

« Il s'agit de prendre en considération les intérêts du public aussi bien que ceux du commerce lui-même. La Chambre de Commerce de Belfort demande :

- que tout commerçant ait le droit de rester ouvert le jour du repos hebdomadaire, c'est-à-dire le dimanche ; mais sous la condition obligatoire d'avoir ce jour là à donner le repos hebdomadaire à tous ses employés et salariés ;



- que la seule exception qui pourra être admise à l'obligation ci-dessus soit limitée à des cas spéciaux définis et prévus par règlement d'administration publique, mais alors sous obligation

imposée au commerçant de donner à tous ses employés et salariés deux demi-journées de repos au lieu d'une seule. »

1929 - Circulation sur les passages à niveau

« La Chambre de Commerce de Belfort émet les vœux suivants :

1° Que tous les passages à niveau à grande circulation soient supprimés et remplacés par des passages supérieurs ou inférieurs ;

2° Que tous les autres passages à niveau soient équipés de manière que leur garde soit prévenu, d'une distance supérieure à 2 km, de l'arrivée d'une circulation quelconque, soit au moyen de cloches électriques, d'avertisseurs automatiques, ou d'autres moyens à déterminer ;

3° Que pour les chemins de fer départementaux, le public soit informé de l'arrivée des trains par une signalisation appropriée à la situation des lieux. »

Express - Express - Express - Express - Express - Express

UN NOUVEAU PREFET POUR LA REGION FRANCHE-COMTE

Christian Decharrière a été nommé Préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs. Il a pris officiellement ses fonctions le 23 décembre dernier et succède à Nacer Meddah qui avait été nommé Préfet de région le 19 avril 2010.

REMISE DES DIPLOMES A L'E2C

L'école de la 2^{ème} Chance du Territoire de Belfort, qui fêtera ses 5 ans d'existence en avril prochain, a remis le 16 décembre dernier les attestations de compétences acquises aux élèves en fin de cycle. A ce jour, l'école a accueilli plus de 400 jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et sans qualification venant de toute l'Aire Urbaine pour leur permettre d'accéder à une insertion professionnelle durable, ceci grâce à l'appui des entreprises.

En 2010, l'école a obtenu la confirmation de sa labellisation comme école membre actif du Réseau E2C France. Cette labellisation est la marque de la qualité de la formation dispensée par cet établissement belfortain et lui permet de s'appuyer sur le dynamisme du réseau et de bénéficier de versements d'entreprises au titre de la taxe d'apprentissage.

« Ayant des difficultés avec mes fournisseurs, j'ai contacté Direct CCI.

J'ai été très satisfaite de l'écoute, de la prise en compte immédiate de mon problème et de l'intervention dans la recherche de solutions. »

Corinne CARDOT
Institut Florymer



ACCUEILLIR UN STAGIAIRE ETUDIANT DANS SON ENTREPRISE

Un stage est une période plus ou moins courte passée en entreprise pour compléter une formation théorique par l'acquisition d'une expérience pratique en milieu professionnel. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi. Il ne faut pas confondre les stages avec les périodes en entreprise des apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation, les visites, séquences d'observations et stages des mineurs de moins de 16 ans, les stages de la formation professionnelle continue ou encore les "jobs d'été". Depuis le 01/09/2010, les stages hors cursus pédagogique sont interdits.

Convention de stage

Une convention de stage doit être impérativement établie et signée entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement. Elle doit comprendre notamment l'identité et les coordonnées des parties, le projet pédagogique et le contenu du stage, les modalités de stage (organisation du temps, durée et dates du stage, accueil et encadrement par l'enseignement et le tuteur dans l'entreprise, gratification, protection sociale et responsabilité civile, discipline, absence, rupture...) et l'évaluation du stage.

La relation employeur/stagiaire/établissement scolaire

Le stagiaire est accueilli dans l'entreprise pour se former et s'informer. Il n'est pas lié à l'employeur par un contrat de travail. L'employeur n'a aucune formalité d'embauche à effectuer (pas de déclaration préalable à l'embauche ni de visite médicale à faire passer). L'entreprise s'engage vis-à-vis de l'étudiant à proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique, à lui donner les moyens de réussir sa mission, à désigner un tuteur qui l'accompagnera tout au long de son stage, à rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées. L'étudiant s'engage à réaliser sa mission, à respecter les règles de l'entreprise, les exigences de confidentialité, à rédiger s'il est exigé, un rapport ou mémoire dans les délais prévus.

Enfin, l'établissement d'enseignement supérieur s'engage à définir les objectifs du stage et à s'assurer que le contenu du stage proposé y répond, à assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée du stage, à guider l'étudiant dans la réalisation du rapport de stage et à organiser la soutenance.

Gratification et franchise de charges sociales

Le stagiaire ne perçoit pas de salaire mais une gratification obligatoire dès que le stage a une durée supérieure à 2 mois consécutifs. Son montant est fixé par la convention collective, l'accord de branche ou à défaut par décret. Le décret n°2008-96 du 31/01/2008 fixe le montant horaire de la gratification due au stagiaire à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 417,09 € par mois pour un stage de 35 h hebdomadaire.

Franchise de cotisations

Depuis le 1^{er} juillet 2006, le seuil d'exonération de cotisations sociales correspond au montant de la gratification fixé par décret multiplié par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois. Ce seuil est apprécié au moment de la signature de la convention de stage compte tenu de la gratification, des avantages en nature et en espèces, ainsi que du temps de présence mensuel prévu au cours du stage.

Gratification inférieure ou égale au montant de la franchise de cotisations

Les gratifications ne donnent lieu à aucune cotisation sociale (salariale et patronale) dès lors que le montant est inférieur ou égal à ce seuil. Par ailleurs, le stagiaire peut percevoir le remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts pour la restauration, l'hébergement et le transport.

Gratification excédant le montant de la franchise de cotisations

Au-delà de cette fraction de la gratification, toutes les cotisations et contributions sociales sur les salaires sont dues (elles portent donc uniquement sur le différentiel entre le montant de la gratification et la franchise de cotisations).

Source : CCIP

Pour plus d'informations, en particulier sur la couverture du stagiaire contre les accidents du travail, connectez-vous sur www.belfort.cci.fr - Vous recherchez un stagiaire : www.stages-fc.com

CAP POWER NOUVELLES ACTIONS EN 2011



L'année 2010 a été riche en événements avec l'organisation notamment du Rendez-vous des acteurs de l'énergie à Belfort regroupant plus de 250 participants (dont une cinquantaine de donneurs d'ordres nationaux et internationaux et une centaine de sous-traitants franc-comtois), celle du pavillon France sur le salon Power Gen qui s'est déroulé en juin 2010 à Amsterdam, le démarrage de l'accompagnement sur le projet Iter...

L'année 2011 permettra de consolider ces premières actions et de finaliser le programme, en mettant l'accent sur un appui aux PME franc-comtoises de la filière énergie et à celles qui souhaitent y accéder.

Vous trouverez ci-après les réalisations attendues pour le 1^{er} semestre 2011.

EXTRANET CAP POWER 2011

Dès début 2011, vous pourrez accéder à un extranet sur lequel vous retrouverez toutes les informations des différentes actions du programme. Des panoramas présentant les grands marchés de la filière énergie seront également disponibles. Cet outil, accessible uniquement sur identification, est réservé aux entreprises franc-comtoises. Pour obtenir vos codes d'accès, n'hésitez pas à contacter la CCI90.



PORTAIL DE PROMOTION DE LA VALLÉE DE L'ÉNERGIE

Véritable vitrine des savoir-faire franc-comtois dans le domaine de l'énergie, ce portail vous permettra de vous faire connaître et de renforcer votre visibilité auprès des donneurs d'ordres nationaux et internationaux de la filière. Cette visibilité sera assurée et renforcée par une campagne de promotion du portail menée auprès des acteurs de la filière.

CRÉATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FILIÈRE ÉNERGIE

Pour vous aider à mieux connaître les grands donneurs d'ordres de la filière énergie et cibler de nouveaux clients potentiels, la CCI90 vous proposera une cartographie des principaux acteurs de la filière en France et à l'international. Cet outil, qui sera disponible sur l'extranet, mettra à votre disposition, pour chaque établissement étudié, des informations telles que les principales activités de l'entreprise, les marchés de destination...

SUIVI DES OPPORTUNITÉS DE MARCHÉ SUR ITER ET LES MARCHÉS PUBLICS DU NUCLÉAIRE

A travers l'extranet, la CCI 90 vous reliaera les liens utiles pour suivre les opportunités de marché et vous faire référencer auprès des acteurs de la filière, mais aussi les opportunités de marché sur ITER et le nucléaire civil : appels d'offres, avis d'attribution, appels à candidatures...

Cette veille vous permettra de vous ouvrir sur de nouvelles perspectives commerciales, soit par un positionnement direct sur un appel d'offres soit, par exemple, en vous rapprochant des entreprises ayant remporté un marché grâce au suivi des avis d'attribution.

ACCOMPAGNEMENT SUR ITER ET LES MARCHÉS PUBLICS DE L'ÉNERGIE

- **accompagnement collectif** : Une 4^{ème} session vous sera proposée en février. Elle portera sur les outils de dématérialisation nécessaires pour le suivi et le

positionnement sur les opportunités de marché.

En parallèle, vous retrouverez sur l'extranet des informations vous permettant de mieux connaître et de suivre les marchés publics de l'énergie.

- **accompagnement individuel des PME franc-comtoises** : Dès à présent, vous pouvez être accompagné par un (ou plusieurs) consultant(s) pour concrétiser votre positionnement sur les marchés publics de l'énergie.

La prestation, d'une durée maximum de 5 jours, est prise en charge à hauteur de 50% dans le cadre de Cap Power 2011. 10 accompagnements sont ouverts pour les entreprises franc-comtoises. Les entreprises seront servies par ordre d'inscription.

Pour toute précision sur cet accompagnement, n'hésitez pas à vous rapprocher du service industrie de la CCI90

SPEED MEETING INDUSTRIEL : trouver de nouveaux partenaires pour vous développer ou vous renforcer sur la filière !

Les donneurs d'ordres tendent à sous-traiter des ensembles de plus en plus importants. Il est donc essentiel que les entreprises puissent, pour répondre à cette demande, proposer un panel de savoir-faire plus large. Dans cette optique, les sous-traitants sont amenés à se rapprocher d'autres entreprises et à nouer des partenariats. Ce mode de fonctionnement est nécessaire pour conserver et développer sa position sur la filière énergie. Le Speed Meeting est un excellent moyen pour connaître un grand nombre d'entreprises et identifier des partenaires potentiels pour l'entrée chez de nouveaux clients ou sur de nouveaux marchés. Entièrement dédié à la filière énergie, ce speed meeting rassemblera les entreprises franc-comtoises travaillant dans l'industrie et l'ingénierie.



Pour tout complément d'informations, contactez Marie Jeannin -
Tél. 03 84 54 54 82
mjeannin@belfort.cci.fr



SPEED MEETING DU 23 NOVEMBRE 2010

UN SUCCES POUR CETTE 4^{EME} EDITION !

La CCI du Territoire de Belfort a organisé cette quatrième édition sur le site industriel du Techn'hom en collaboration avec les CCI du Haut-Rhin, la Sempat et les Eurockéennes et a réuni une centaine de participants, dont une dizaine d'entreprises suisses et allemandes. Cette soirée a permis d'assurer une quinzaine de rendez-vous en face à face par participant, soit en moyenne 1 500 contacts établis.

Selon l'enquête de satisfaction réalisée à la suite de cet événement, la formule proposée convient aux dirigeants. Cela leur permet, sans effort de prospection préalable, de rencontrer de futurs partenaires, clients ou fournisseurs mais aussi d'élargir leur réseau en découvrant de nouvelles activités et savoir-faire installés souvent à proximité de chez eux, sans qu'ils en aient toujours connaissance.

La prochaine édition du speed meeting sera franc-comtoise et axée sur la filière énergie en vue de permettre aux acteurs de cette filière de se rencontrer



Le restaurant La Table, au Techn'hom, a accueilli la centaine de participants français, suisses et allemands de cette 4^{eme} édition.

pour développer ensemble des synergies et être encore plus efficace sur ce marché à fort potentiel (voir p.8).

POWER-GEN EUROPE 2011

C'EST REPARTI DU 7 AU 9 JUIN 2011 A MILAN !



Forte de son succès, la CCI du Territoire de Belfort renouvelle pour la troisième année consécutive l'organisation du pavillon France à POWER-GEN Europe 2011, le salon de référence internationale dans la production d'électricité (thermique classique, énergies renouvelables, nucléaire).

Pour cette nouvelle édition, elle dispose d'une surface de 216m², avec une capacité d'accueil de 18 à 20 exposants, située dans le hall principal aux côtés des grands noms de l'énergie (ABB, Alstom, Ansaldo, Doosan, Energomash, GE Energy, Hitachi, Mitsubishi, Siemens, etc.). Ce salon est l'occasion de valoriser les savoir-faire des entreprises franc-comtoises. La CCI vous propose une offre sur-mesure.

Vous pouvez :

- exposer sur le pavillon français et bénéficier d'une bonne visibilité pour votre entreprise sur l'un des plus grands stands du salon,
- participer à des rendez-vous d'affaires organisés avec des sociétés italiennes, curieuses de l'offre française,
- pour les entreprises qui ne souhaitent pas exposer mais veulent sonder le marché, participer à une visite collective du salon, à l'occasion du cocktail donné sur le pavillon français le 8 juin 2011.

Vous êtes intéressé pour exposer sur le salon ?

Merci de nous contacter au plus vite. Il ne reste plus que quelques places !

Vous êtes intéressé par la visite collective du salon et/ou les rendez-vous d'affaires ?

Merci de nous contacter avant le 28 février 2011.

Pôle Industrie/International - Isabelle Blanchard - Tél. 03 84 54 54 68 - iblanchard@belfort.cci.fr



Express - Express - Express - Express - Express - Express

11 DECEMBRE 2011 : LE COMPTE A REBOURS A COMMENCE

Le TGV arrivera dans le Nord Franche-Comté le 11 décembre 2011. Les 10 et 11 décembre 2010, pour marquer cet événement à J- 1 an, le Conseil Régional de Franche-Comté et la SNCF ont maillé la région de plusieurs comptes à rebours dans les gares ou sur les établissements publics. Dans le Territoire de Belfort, un compte à rebours a été installé à la gare de Belfort.

La CCI du Territoire de Belfort n'a pas manqué cet événement et a mis en place un compte à rebours dans ses locaux, ainsi qu'à la une de son site Internet.

TRAVAUX PUBLICS CHAMPIONS D'EUROPE CHEZ COLAS EST



Les Euroskills, ou olympiades des métiers entre pays européens, se sont déroulées à Lisbonne du 9 au 11 décembre 2010. 460 candidats provenant de 25 pays étaient en compétition pour défendre près de 50 métiers dont celui de constructeur de routes.

Fabian Millot et Mathieu Machwirth, jeunes constructeurs de routes de chez COLAS EST à Belfort et représentant la France, ont décroché la médaille d'or face aux représentants de l'Allemagne, du Portugal et de la Belgique.

Félicitations aux champions, à leurs formateurs et à toute l'entreprise COLAS EST !

CREATION LE NOUVEAU STATUT EIRL

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les entrepreneurs individuels, déjà en exercice ou lors de la création de leur activité, peuvent choisir le nouveau statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), qui distingue le patrimoine professionnel du patrimoine personnel.

Pour vous informer sur ce nouveau statut, la CCI du Territoire de Belfort organise une réunion d'informations le

**17 février 2011
à 09h00**

à la CCI90.

Maître Marie-Andrée SCHITTLY-BOILLLOD, notaire, Maître François BORON, greffier du Tribunal de Commerce et Maître Houlmann du Cabinet Fidal aborderont le thème de la protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel, le régime fiscal et social. Ils vous présenteront les avantages et inconvénients de ce nouveau statut en le comparant à ceux déjà existants.

Informations et inscriptions :
Thibaud DEFRANOUX
Pôle Création/reprise
Tél. 03 84 54 54 65
tdefranoux@belfort.cci.fr
www.belfort.cci.fr



EVENEMENTS EN TUNISIE TEMOIGNAGE D'UN CHEF D'ENTREPRISE BELFORTAIN



"Le Club des acteurs à l'International de la CCI 90 qui s'était tenu le 27 septembre 2010 invitait les chefs d'entreprise à développer des relations et des partenariats durables avec la Tunisie.

Ce pays est au cœur de l'actualité. Les Tunisiens ont pris leur destin en main. Courage, énergie et optimisme soufflent sur le pays. Les acteurs de l'économie restent résolument décidés à aller de l'avant.

Actives auprès des entreprises tunisiennes, les missions

en cours et futures ne sont pas remises en cause. Hormis l'amplitude du couvre-feu qui s'allège de jour en jour. Le travail a repris et mes clients, justement, redoutent le scepticisme de leurs fournisseurs et clients étrangers. Les entreprises qui travaillent avec la Tunisie doivent garder confiance, c'est l'aide la plus précieuse dont ils ont besoin à ce jour.

Parlons de demain avec ambition, la raison prend le jour d'aujourd'hui le pas sur la passion !"

Rozenn Sanchez – Accial
Propos recueillis le 20 janvier 2011

Express - Express - Express - Express - Express - Express

EXTENSION DU DÉLAI DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

La date limite de demande de remboursement concernant l'année 2009, fixée au 30 septembre 2010, a été repoussée au 31 mars 2011. En cause, des retards occasionnés par certains portails web nationaux.

LA NOUVELLE ASSEMBLEE DES MEMBRES TITULAIRES

Les chefs d'entreprise du département ont voté, du 25 novembre au 8 décembre 2010, pour élire leurs représentants au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort.

Monsieur le Préfet Benoît BROCARD a procédé le lundi 10 janvier 2011 à l'installation des membres titulaires en Assemblée Générale pour la mandature 2011-2015. Ils ont ensuite procédé à l'élection du Président et des membres du Bureau. Ils ont également désigné les membres associés et les conseillers techniques.



Rôle de l'Assemblée des Membres titulaires

> Définition de la politique générale

Les 30 chefs d'entreprises, élus par leurs pairs pour un mandat de cinq ans, définissent la politique générale de la Chambre et votent chaque année le budget.

> Représentation

Ils représentent la CCI dans les nombreuses instances extérieures où se prennent les décisions concernant les entreprises et l'économie du Territoire de Belfort.

Ainsi ils exercent pleinement leur rôle de porte-parole des 3 900 dirigeants d'entreprises du département.

Le Bureau

Le Bureau est l'organe exécutif de l'assemblée des élus.

À ce titre, son président et ses membres représentent la CCI et mettent en œuvre les orientations décidées par l'assemblée des membres titulaires.

La CCI de région Franche-Comté

La CCI de région encadre et soutient les activités des 4 CCI territoriale (Territoire de Belfort, Doubs, Haute-Saône et Jura).

Elle est composée d'une assemblée générale de 36 membres titulaires dont 5 du Territoire de Belfort.

Ensemble, ils définissent une stratégie pour l'activité des CCI en Franche-Comté et votent le budget nécessaire à sa mise en œuvre.

LES MEMBRES TITULAIRES DE LA CCI90

Les membres du Bureau



Alain Seid
Président
APS Sarl - Feeling



Alain Gavois
1^{er} vice-président
AGA Holding



Jacques Jaeck
Vice-président
Laboratoire
Logissain



Louis Deroin
Vice-président
Airexpos



Alain Albizati
Trésorier
Albizzati Père & Fils



Jean-Paul Lenfant
Trésorier adjoint
Lenelec Sarl



Claude Goudron
Secrétaire
Ultralu Sas



Sandrine Wagner
Secrétaire
Wagner Sas

Les autres membres titulaires



Frédéric Alphonse-Félix
Wamar Engineering



Philippe Auchet
Exco Secafi



Dominique Balduini
Condor



Patrick Baudin
Alstom Power
Service



Claude Bauer
Belfort
Distribution



Gilles Benais
Espace INGB



Odile Beurier
Peugeot Citroën
Automobiles



Farid Bousbaine
Parteco



Jean-Pierre Cnudde
Sodeb



Serge Darakdjian
Djian Boutique



Jean Genge
CERP Rhin Rhône
Méditerranée



Sébastien Goudey
Eurl Goudey S.



Amandine Huchette
Converteam



Sylviane Huelin
HB Montage
industriel



Daniel Jakubczak
AJC Info



Christine Jund
Christine Jund



Pierre Lartigaud
Novaplest



Michel Lucchina
Truck Services



Yves Menat
GE Energy
Products France



Régis Pailhes
Adeo-Trading



Patrick Robert
Colas Est



Emmanuel Viellard
VMC Pêche

LA CCI DU TERRITOIRE DE BELFORT AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort est un établissement public au service de l'économie du Territoire de Belfort dans toutes ses composantes. Représentante légitime de l'économie locale, elle œuvre dans l'intérêt général en mettant à profit les atouts du département (son tissu économique, ses infrastructures, le dynamisme des acteurs socio-économiques et institutionnels). Elle représente auprès des pouvoirs publics les entreprises présentes dans le département et celles qui souhaitent s'y implanter.

Dans son discours de politique générale prononcé à l'occasion de l'Assemblée Constitutive, le Président SEID a rappelé son engagement d'œuvrer dans l'intérêt général au service du développement équilibré et durable de l'économie du Territoire de Belfort, guidé par trois valeurs que sont l'indépendance, le partage et le partenariat, et enfin l'écoute (voir page 14).

Il a également présenté un schéma cohérent et partenariat d'actions qui s'articule autour de 7 priorités :

- **AGIR SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE EN FACILITANT LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES**

Un territoire ne peut se développer que si le nombre de ses entreprises croît.

- **METTRE EN PLACE LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AUX ENTREPRISES**

Un territoire est attractif si ses infrastructures sont performantes.

- **AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE DE BELFORT À L'INTERNATIONAL ET NOTAMMENT POUR LES PME**

Les aider à trouver de nouveaux marchés.

- **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PMI DU TERRITOIRE DE BELFORT**

en intégrant les attentes du marché et l'évolution des technologies.

- **ATTEINDRE LE MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE COMMERCE ET NOTAMMENT ENTRE LES COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET LES COMMERCE PÉRIPHÉRIQUES.**

Un travail centré sur l'appui aux unions commerciales du département.

- **GARANTIR L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES TANT DES MANAGERS QUE DES SALARIÉS**

Le développement ne peut passer que par l'évolution des compétences des hommes.

- **AGIR POUR STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE ÉNERGIE,**

véritable force économique de notre territoire avec un important potentiel de développement également en termes de recherche, de formation, de compétences et surtout commercialement.

Le Président a rappelé que le calendrier de la mandature 2011-2015 sera marqué par trois rendez-vous d'importance :

- Mener à terme la réflexion sur la carte consulaire avec pour objectif la **création d'une CCI de l'Aire Urbaine**. Ce voeu est porté par les chefs d'entreprise depuis de nombreuses années.
- **L'arrivée du TGV dans le Nord Franche-Comté le 11 décembre 2011** marquera profondément le Territoire de Belfort. C'est aux entreprises d'en faire un succès.
- Le développement de la **Vallée de l'énergie** doit se concrétiser. Il permettra une légitimité plus forte et un poids plus important de cette filière tant au niveau de toutes les institutions que des donneurs d'ordres et des sous-traitants.

"La tâche est donc ardue pour ces cinq prochaines années, mais nous pourrons la réaliser en travaillant tous ensemble dans un but commun : l'intérêt général au service de l'intérêt de tous."

Alain SEID
Président

Sont élus à la CCI de région Franche-Comté :

- Alain SEID, titulaire, et sa suppléante Sandrine WAGNER
- Jean-Paul LENFANT, titulaire, et sa suppléante Sylviane HUELIN
- Alain ALBIZATI, titulaire, et sa suppléante Odile BEURIER
- Louis DEROIN, titulaire, et son suppléant Alain GAVOIS
- Jean-Pierre CNUUDE, titulaire, et son suppléant Gilles BENAIS

3 VALEURS AUTOUR DESQUELLES S'ARTICULERONT LES ACTIONS DE LA CCI90 PENDANT LA MANDATURE 2011-2015

INDÉPENDANCE

La CCI est un établissement public à vocation économique. Sa particularité majeure est d'être dirigée par des responsables d'entreprises élus par leurs pairs. Les entreprises attendent de leurs élus qu'ils proposent, défendent, participent et fassent tout ce qui est nécessaire pour le développement économique du Territoire de Belfort et également pour l'accompagnement au développement des entreprises.

La CCI du Territoire de Belfort agira donc en toute indépendance, avec pour objectif l'intérêt général dans l'intérêt de tous.

PARTENARIAT ET PARTAGE

Un des atouts du Territoire de Belfort dans la compétition mondiale entre territoires, est d'avoir su créer un "collectif" des principaux acteurs économiques du département, qu'ils soient politiques, économiques ou administratifs. Dans cette alchimie fragile, sa responsabilité est double : d'abord veiller à ce que ce savoir-faire « Travailler ensemble » perdure entre les principaux acteurs socio-économiques (Etat, Région, Conseil Général, Communes, représentants du monde économique), ensuite dans ses actions propres, savoir créer les partenariats nécessaires, savoir partager ses expériences et ses connaissances avec les institutions, organisations, associations ou autres susceptibles de servir efficacement et de valoriser les synergies nécessaires au service du développement économique du territoire.

ECOUTE

L'écoute est une valeur très importante : écoute du terrain car ce sont bien des chefs d'entreprises eux-mêmes que doivent naître les actions, par eux et pour eux, mais aussi écoute des partenaires car c'est ensemble et d'une même voix que se construisent les territoires.

L'écoute, cela signifie donc aussi le respect. Il faut être deux ou plusieurs et il est nécessaire que chacun se respecte mutuellement sans que l'un ou l'autre ne cherche à prendre l'ascendant sur l'autre, sans qu'il y ait des enjeux de pouvoir, mais bien une seule et même volonté, le développement de tous, l'intérêt général.

LES MEMBRES ASSOCIES

► ONT ETE DESIGNES :

Philippe Baechler - Jean-Pierre Benoit - Thierry Besançon - Bruno Bolle Reda - Joël Bonnef - Philippe Brilloit - Hubert Chatin - Pascal Dayet - Arlette Donnat - Martine Etournaud - Paul Grosjean - Sylvie Marcon-Chopard - Alain Menétré - Denis Sommer - Jean-Pierre Viotti

Ils participent aux réflexions de l'Assemblée des membres titulaires de la CCI du Territoire de Belfort avec voix consultative.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES

► ONT ETE DESIGNES :

Jean-Yves Cognard, Président Comité Local des Banques - Caroline Debouvry, représentant le Comité National des Professions Libérales - Christian Dussarrat, Directeur départemental des Territoires - Martial Fiers, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection de la population - François Foucquart, Directeur de l'Unité Territoriale du Territoire de Belfort de la Direccte - Francine Gallien, Présidente de l'Office du Tourisme - Marie-José Guichandut, Directrice des Finances Publiques - Daniel Hauger, Président @toutsenior - Christian Laval, Président du Syndicat des Assureurs - Christian Lermينياux, Administrateur provisoire de l'UTBM - Gino Maucieri, Président du MEDEF Nord Franche-Comté - Jean-Marc Pautras, Président de Territoire de musique - Philippe Pracht, Directeur de l'IUT - Christian Proust, Président de l'Adebt - André Reboul, représentant la SNCF - André Ricci, Président du Club des créateurs - Foudil Teguia, Directeur du SMAU

Ils participent aux Assemblées Générales avec voix consultative. Ils possèdent des connaissances, des savoir-faire qui peuvent être utiles dans les débats et donc éclairer les membres de l'Assemblée Générale pour leur permettre de prendre des décisions sûres et pérennes.

REDUCTION DES POLLUTIONS TOXIQUES OPERATION COLLECTIVE SUR LA CAB

La Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB), le Conseil Général du Territoire de Belfort, la CCI du Territoire de Belfort, l'ASCOMADE et l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ont élaboré et contractualisé une opération collective visant la réduction des pollutions toxiques dispersées sur le territoire de la CAB.



Ces 5 partenaires se donnent comme objectifs opérationnels de promouvoir :

- l'amélioration du suivi du système d'assainissement collectif de l'agglomération : auto-surveillance réglementaire, surveillance des déversoirs d'orage et du réseau,
- la réduction des flux de pollution non domestique rejetés au réseau d'assainissement collectif et au milieu naturel, au travers d'aménagements internes aux entreprises ou de modifications des pratiques,
- la régularisation administrative (autorisation de déversement, conventions de raccordement) et le suivi (équipement de points de rejet, mesures ponctuelles, contrôles, mesures coercitives) des

rejets non domestiques au réseau d'assainissement collectif,

- le montage, le financement et la promotion de filières de la collecte et d'élimination des déchets toxiques (déchets industriels spéciaux -DIS- et déchets toxiques en quantités diffuses -DTQD-) issus des entreprises et des ménages.
- la sensibilisation à l'utilisation de pesticide en Zone Non Agricole, au travers de campagne d'information auprès des particuliers, des services techniques des communes...

Ces différents objectifs vont se décliner sous forme d'actions auprès des entreprises et feront l'objet d'un soutien financier fort de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse avec des conditions d'aides particulières.

Cette opération se déroulera du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Plus d'informations et inscriptions :
Pôle Développement durable
Alexia LAVALLEE
alavallee@belfort.cci.fr
Tél. 03 84 54 54 69
www.belfort.cci.fr



L'AIDE BONIFIÉE À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises implantées sur l'une des 30 communes de la CAB peuvent bénéficier, sous réserve de respecter les conditions indiquées ci-après, d'une aide bonifiée pour l'élimination de leurs déchets dangereux. Ainsi, le **taux d'aides passe de 30 à 50 %**.

Conditions d'éligibilité :

- être une entreprise (PME-PMI ou non) implantées sur l'une des 30 communes de la CAB,
- avoir recours à un prestataire conventionné par l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse.

Conditions d'aides :

- plafond d'aide : 10 tonnes / an / site
- aides de minimis : au maximum 200 000 € (100 000 € pour les sociétés du secteur transport) sur 3 années glissantes toutes aides publiques relevant de ce régime cumulées.

Communes éligibles :

Andelnans, Argiesans, Bavilliers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Charmois, Chatenois les Forges, Chèvremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Dorans, Eloie, Essert, Evette Salbert, Meroux, Mézire, Morvillars, Moval, Offemont, Prouse, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trevenans, Valdoie, Vétrigne, Vèzeleois.

ATELIERS THEMATIQUES POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE

Mis en place en partenariat avec la Mairie de Belfort et Mme Latifa GILLIOTTE, Conseillère Municipale Déléguée de la Mairie de Belfort, chargée de l'intégration des personnes handicapées dans la Cité et destinés à tous les commerçants du Territoire de Belfort.

Le 1^{er} janvier 2015, votre établissement devra être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour répondre à toutes vos questions concernant vos obligations à l'horizon 2015, les travaux à envisager pour vous mettre en conformité et pour vous aider à y voir plus clair dans cette réglementation, la CCI90 a souhaité vous proposer de participer à des ateliers thématiques dont vous trouverez ci-dessous le détail.

Lors de ces ateliers vous pourrez échanger avec les professionnels qui vous éclaireront dans le domaine de la procédure mais également avec des chefs d'entreprise qui ont déjà fait la démarche afin d'être accessibles. Des échanges auront lieu également avec des personnes en situation de handicap qui vous donneront quelques conseils pour faciliter leur passage dans votre Etablissement.

Ateliers	Thèmes	Intervenants
Accessibilité des entrées 7 mars 2011 (9h – 11h30) Salle d'honneur de la Mairie de Belfort	- Point de réglementation - Loi du 11 février 2005 - Procédure administrative, montage des dossiers - Occupation du Domaine Public, voirie - Présentation de la Commission Communale d'Accessibilité - Déroulement des commissions et étude des dossiers	- Mme GILLIOTTE : Conseillère Municipale déléguée aux Personnes handicapées - Mme KERN : Correspondante Handicap – DDT - Mme DEROUSSEAUX-LEBERT : Directrice de l'Urbanisme - Mr ÉVAIN : Ingénieur Service des Infrastructures - Mme VOISINET : Directrice du CCAS - Mr MICHAUD : Correspondant Handicap – CCAS
	Témoignages des commerçants et des usagers (personnes handicapées et autres)	- Coquelicot - Une personne en situation de handicap
Cheminements et accès aux équipements de vente 6 juin 2011 (9h – 11h30) Salle d'honneur de la Mairie de Belfort	- Point de réglementation - Loi du 11 février 2005 - Procédure administrative, montage des dossiers - Présentation de la Commission Communale d'Accessibilité - Déroulement des commissions et étude des dossiers	- Mme GILLIOTTE : Conseillère Municipale déléguée aux Personnes handicapées - Mme KERN : Correspondante Handicap – DDT - Mme DEROUSSEAUX-LEBERT : Directrice de l'Urbanisme - Mme VOISINET : Directrice du CCAS - Mr MICHAUD : Correspondant Handicap – CCAS
	Témoignages des commerçants et des usagers (personnes handicapées et autres)	- The Place - Une personne en situation de handicap
Accessibilité des hôtels, restaurants et campings 12/09/2011 (9h – 11h30) Salle d'honneur de la Mairie de Belfort	- Point de réglementation - Loi du 11 février 2005 - Procédure administrative, montage des dossiers - Occupation du Domaine Public, voirie - Présentation de la Commission Communale d'Accessibilité - Déroulement des commissions et étude des dossiers - Présentation du label "Tourisme et handicap"	- Mme GILLIOTTE : Conseillère Municipale déléguée aux Personnes handicapées - Mme KERN : Correspondante Handicap – DDT - Mme DEROUSSEAUX-LEBERT : Directrice de l'Urbanisme - Mr ÉVAIN : Ingénieur Service des Infrastructures - Mme VOISINET : Directrice du CCAS - Mr MICHAUD : Correspondant Handicap – CCAS - Mme MILLOT : Correspondante Handicap – Maison du Tourisme de Belfort
	Témoignages des commerçants et des usagers (personnes handicapées et autres)	- Hôtel-restaurant du Saut de la Truite - Une personne en situation de handicap
Accueil des personnes en situation de handicap 7/11/2011 (9h – 11h30) Salle d'honneur de la Mairie de Belfort	Accompagner et communiquer avec des personnes handicapées	- Mme GILLIOTTE : Conseillère Municipale déléguée aux Personnes handicapées - Correspondante Handicap
	Témoignages des commerçants et des usagers (personnes handicapées et autres)	- France Télécom - Hôtel Kyriad - Une personne en situation de handicap

Informations et inscriptions : Pôle commerce
 Isabelle SCHMITZ - 03 84 54 54 67 - ischmitz@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr



PERMIS D'EXPLOITATION

CALENDRIER 1^{ER} SEMESTRE 2011

Lors de la reprise ou la création d'un bar, café, restaurant, camping, discothèque doté d'une licence de débit de boissons II, III, IV, l'exploitant doit obligatoirement remettre un Permis d'exploitation en Mairie. Afin d'obtenir ce permis, il doit suivre une formation spécifique sur ses droits et obligations en la matière.

Prix et durée

- 3 jours si exploitant depuis moins de 10 ans : 700 €
- 1 jour si exploitant depuis plus de 10 ans : 300 €



(Des prises en charge existent par les organismes de financement de la formation continue).

Dates 2011 : 7-8-9 Mars / 2-3-4 Mai / 14-15-16 Juin

Lieu : Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

Nouveau !

Possibilité de vous inscrire et de payer
par carte bancaire en ligne
www.cpih-formation.fr

Informations et inscriptions :
CPIH90 c/o CCI90 – 1 rue du Dr Fréry –
BP 199 – 90004 Belfort Cedex
Contact : Corinne Boilletot
de 9h à 12 h du lundi au jeudi
Tél : 03 84 28 54 54
cpih90@aliceads1.fr



SECURITE DES COMMERCES

SOYEZ ALERTÉS PAR SMS !

Comme annoncé dans le dernier numéro de Synergique, la CCI du Territoire de Belfort vous propose d'adhérer à **ALERTE COMMERCES**.

Ce dispositif est mis en place en collaboration avec la Préfecture, les services de Police et de Gendarmerie, et avec le soutien des associations de commerçants du Territoire de Belfort.



Innovant, il a déjà fait ses preuves dans un autre département et consiste en l'utilisation de sms comme moyen de lutte contre la délinquance. Il s'appuie sur la solidarité entre les commerçants et la diffusion rapide, par la Police et la

Gendarmerie, des informations aux adhérents, à l'aide d'un outil utilisé par tous : le téléphone portable.

Pour adhérer sans tarder, retrouvez tous les renseignements sur www.belfort.cci.fr ou contactez le Pôle Commerce - Micheline BEHRA - Tél. 03 84 54 54 70 - mbehra@belfort.cci.fr



CHARTRE QUALITE

60 LAUREATS 2011

60 commerçants du Territoire de Belfort ont reçu, le 18 novembre dernier, leur diplôme Charte Qualité Commerce Artisanat Services, millésime 2011.

Cette soirée était placée sous le signe du théâtre, avec la participation de l'association Théâtre Management, qui a illustré sous forme de scènettes les différentes étapes de la Charte Qualité.

L'humour a donc rythmé la soirée au grand bonheur des lauréats et de l'ensemble des personnes présentes.

Plus d'informations sur la Charte Qualité : Pôle Commerce Micheline BEHRA - Tél. 03 84 54 54 70 - mbehra@belfort.cci.fr www.belfort.cci.fr



LE CONGE DE MOBILITE POUR QUI ? POUR QUOI ?



Le congé de mobilité a pour finalité de permettre aux entreprises de moins de 1 000 salariés de mieux anticiper les mutations économiques et de sécuriser les transitions professionnelles en permettant aux salariés de s'inscrire volontairement dans une démarche de mobilité, le plus en amont possible.

L'acceptation par le salarié du congé de mobilité entraîne la rupture du contrat d'un commun accord. En contrepartie, le salarié bénéficie de mesures d'accompagnement, d'actions de formation et de périodes de travail au sein ou en dehors de l'entreprise afin de favoriser son retour à l'emploi.

Il a droit à une indemnité dont le montant ne peut être inférieur au montant de l'indemnité légale ou conventionnelle due en cas de licenciement économique.

3 cas de figures :

- **Pendant la période de congé correspondant au préavis**, le salarié perçoit une rémunération assimilée à un salaire qui reste soumise à l'ensemble des cotisations sociales. Le montant correspond à son salaire habituel.
- **Quand le congé est pris dans les neuf mois suivant le préavis**, le salarié perçoit alors une rémunération soumise au même régime de cotisations sociales que celui de l'allocation de congé de reclassement. À ce titre, l'allocation de congé de mobilité, à la charge de l'employeur, n'est pas soumise à cotisations de sécurité sociale. La rémunération est fixée au minimum à 65% de la rémunération brute moyenne des 12 derniers mois, ou, en tout état de cause, à 85% du SMIC brut minimum
- **Si la période de congé est prise au-delà des neuf mois suivant le préavis**. Dans ce cas, la rémunération n'est plus exonérée de charges sociales, les dispositions de droit commun sont dès lors applicables.

L'entreprise doit avoir conclu un accord GPEC, précisant entre autres la durée, les salariés ciblés et les méthodes d'adhésion au dispositif, pour utiliser le congé de mobilité.

Plus d'informations :
Pôle Emploi et compétences
Elisabeth LABLOTIERE
Tél. 03 84 54 54 11
elablotiere@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr



ACCIDENTS DU TRAVAIL UN MÉCANISME DE BONUS-MALUS POUR PRÉVENIR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 a aménagé le régime des incitations financières à la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).

Les entreprises les plus "vertueuses" peuvent se voir attribuer des avances, subventions et autres ristournes sur les cotisations dues au titre des AT-MP par les caisses de retraite et de santé au travail (Carsat) dans les conditions fixées par un arrêté du 9 décembre 2010. A l'inverse, ces mêmes caisses peuvent imposer des cotisations supplémentaires. Ces aménagements entreront en vigueur au cours de l'année 2011.

Attention au malus !

Lorsque l'entreprise présente des risques exceptionnels, ou lorsqu'elle n'observe pas les mesures de prévention édictées par les caisses, une cotisation supplémentaire peut lui être imposée. Le taux de cette majoration sera au moins égal à 25 % de la cotisation normale pendant trois mois, avec un montant plancher de 1 000 €.

Mais si dans un délai fixé par le comité technique régional (qui ne peut être supérieur à six mois dans le cas général, deux mois en cas de chantiers temporaires), l'employeur ne prend pas l'une des mesures de prévention dont l'inexécution a motivé la cotisation supplémentaire, le taux de la cotisation supplémentaire sera automatiquement porté à 50 % de la cotisation normale,

voire à 200 % si l'employeur persiste dans son refus de prendre les mesures prescrites. Une cotisation supplémentaire pourra également être appliquée en cas de récurrence au sein d'un même établissement.

RISQUES EXCEPTIONNELS ENTRAINANT UN MALUS

- risque de chute de hauteur
- risque d'ensevelissement
- risque d'incendie et d'explosion
- risque lié à l'exposition à l'amiante et aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
- risque lié aux travaux en espaces confinés
- risque lié à la conduite de véhicules et d'engins sans formations et autorisations adaptées
- risque lié aux manutentions lourdes ou répétitives
- risque lié à l'accès aux pièces nues sous tension électrique
- risque lié à l'accès aux organes en mouvement d'un équipement de travail

Plus d'informations :
Pôle Emploi et compétences
Elisabeth Lablotière
elablotiere@belfort.cci.fr
Tél. 03 84 54 54 11 - www.belfort.cci.fr



COMPETENCES TECHNICO-COMMERCIALES

LE MASTER DU SUCCES

La 1^{ère} promotion du Master of Sciences Ingénierie d'affaires a été diplômée le 26 novembre dernier. La formation de l'ESTA est en effet maintenant organisée sur 5 ans après le bac. Elle forme des Ingénieurs d'Affaires pour des emplois en France et à l'international. Le Master of Sciences est délivré en partenariat avec l'ESC Clermont, membre de la Conférence des Grandes Ecoles, certifié niveau 1 et accrédité AACSB.

Cette 5^{ème} année permet aux étudiants d'approfondir le cœur de métier sur la double compétence technique et commerciale. C'est aussi pour eux l'opportunité d'acquérir des compétences complémentaires, notamment dans les domaines du management stratégique et des ressources humaines. Enfin, ils complètent leur expérience professionnelle par la



réalisation d'un stage de fin d'études de 6 mois, avec des missions commerciales et/ou marketing à responsabilités. L'insertion professionnelle de cette 1^{ère} promotion est excellente, puisque 95 % ont un emploi à l'issue de la formation.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2011 SOUTENEZ L'ESTA !

L'ESTA, l'Ecole Supérieure des Technologies et des Affaires, implantée à Belfort depuis 24 ans, offre une formation d'ingénieurs d'affaires de haut niveau destinée aux étudiants motivés par les technologies et le management afin de commercialiser votre savoir-faire et conquérir de nouveaux marchés.

En 2009/2010, ce sont plus de 180 missions de stages qui ont été réalisées en lien avec les entreprises. Avec la mise en place d'un master 2 (Bac+5) dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'ESTA (en partenariat avec HEC Liège) proposera dès la rentrée 2011 un élargissement de son domaine de compétences à la création/reprise d'entreprises. Par ailleurs, l'ESTA lancera, dès mars prochain, une première chaire de recherche sur le thème de la mobilité. Enfin, dans un environnement concurrentiel très difficile, l'ESTA souhaite doubler ses effectifs sur les 3 ans à venir afin de mieux répondre aux attentes des employeurs.

Pour continuer à promouvoir une école professionnelle, sélective sur ses critères d'excellence mais accessible

financièrement à tous, l'ESTA sollicite votre soutien par l'affectation de votre taxe d'apprentissage. Ainsi, vous soutiendrez l'existence, sur le territoire de Belfort, d'une école d'enseignement supérieur, moderne, performante et ouverte sur l'entreprise.

L'ESTA est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur le hors-quota (au titre de la répartition par niveaux de formation, catégories B et C, ainsi que la catégorie A par cumul).

L'ESTA peut recevoir des dons, permettant au donateur de bénéficier de réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant, dans le cadre des dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.



Pour tous renseignements, contactez Christine Bedeville au 03 84 54 53 51 ESTA - 3, rue Dr Fréry - 90000 Belfort

SIFCO NOUVEAUX CALENDRIERS

Les cours du soir en Langues Etrangères vont démarrer fin février, SIFCO vous propose de réaliser les tests de niveau sur internet gratuitement.

SIFCO vous rappelle que les calendriers semestriels des formations tertiaires et sécuritaires sont à votre disposition.



Les Formations SIFCO de la rentrée à Belfort

- Manager l'essentiel : 28 mars, 4 et 11 avril 2011
- Maitriser et mettre en œuvre la paie : 8, 15, 22, 29 mars et 5 avril 2011
- Formation de formateur : 7, 14, 21 et 28 mars 2011
- Formation des membres du CHSCT : 15, 17 et 24 mars 2011
- Prospection : prise de rendez-vous et vente par téléphone : 8, 15 et 21 mars 2011
- Assistante : optimisez votre temps et votre organisation : 10, 15 et 22 mars 2011

Pour plus d'informations sur ces formations et sur l'ensemble de l'offre :

SIFCO - 3 rue Dr Fréry - 90000 BELFORT - Tél. 03 84 54 54 84 - contact@sifco.eu - www.sifco.eu

INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS : DE NOUVEAUX MODÈLES DE SIGNALISATION

Rappelons que, selon l'article R.3511-1 du Code de la santé publique, l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, s'applique :

- aux lieux fermés et couverts accueillant du public ou constituant un lieu de travail ;
- aux moyens de transport collectif ;
- aux espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés ainsi qu'aux établissements accueillant, formant ou hébergeant des mineurs.

Dans les lieux mentionnés ci-dessus, une signalisation apparente rappelle ce principe d'interdiction de fumer et comprend un message sanitaire de prévention.

L'arrêté du 1^{er} décembre 2010 modifie le modèle de ces signalisations tout en maintenant valides celles anciennement éditées. En revanche, l'arrêté impose que l'avertissement sanitaire apposé dans les espaces fumeurs définis par l'article R.3511-2 du Code précité, soit modifié avant le 12 mars 2011.

*Arrêté du 01/12/10 fixant les modèles de signalisation prévus par l'article R.3511-6 du code de la santé publique
JO n° 0287 du 11/12/10*

ISF : DES PRÉCISIONS SUR LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

L'article 885-0 V bis du code général des impôts prévoit une réduction d'ISF en faveur de l'investissement dans les PME. Ce dispositif permet aux redevables d'imputer sur leur cotisation d'ISF, dans la limite globale de 50 000 euros :

- 75 % du montant des versements effectués au titre de la souscription au capital de PME ou de titres participatifs de sociétés coopératives ;
- 50 % du montant des versements effectués au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et de fonds de placements à risques (FCPR), dans la limite annuelle de 20 000 euros.

La loi de finances pour 2010 a aménagé ce dispositif en instaurant des périodes maximales de souscriptions et d'investissement pour les fonds qui n'ont pas pour objet d'investir plus de 50 % de leur actif au capital de jeunes entreprises innovantes (JEI).

Une instruction vient aujourd'hui commenter ces dispositions et apporte des précisions doctrinales sur l'articulation entre la réduction d'ISF et la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement au capital des PME.

Instruction du 15/11/10, BOI n° 100 du 24 novembre 2010, 7 S-7-10

TAUX DES INTÉRÊTS DÉDUCTIBLES SUR COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS

Les intérêts des sommes placées en compte courant par un associé sont déductibles dans la limite annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Pour le 3^{ème} trimestre 2010, le taux est 3,82 %.

Des règles particulières s'appliquent aux entreprises dont la durée d'exercice n'est pas de douze mois ou dont le début ou la fin de l'exercice ne coïncident pas avec le début ou la fin d'un trimestre civil. Ainsi, les taux maximum d'intérêts déductibles pour les entreprises clôturant des exercices de douze mois sont les suivants :

- 3,93 % pour un exercice clos entre le 30 septembre 2010 et le 30 octobre 2010 ;
- 3,90 % pour un exercice clos entre le 31 octobre 2010 et le 29 novembre 2010 ;
- 3,87 % pour un exercice clos entre le 30 novembre 2010 et le 30 décembre 2010.

Instruction du 05/11/10, BOI n° 97 du 16 novembre 2010, 4 C-6-10

VÉRIFICATION DES MACHINES ET APPAREILS DE LEVAGE

L'INRS a mis en ligne sur son site Internet un dossier relatif à la vérification des machines et appareils de levage. Ce document présente les principales dispositions réglementaires concernant la vérification des machines appareils et accessoires de levage des établissements soumis au Code du travail.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206067/\\$File/ed6067.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206067/$File/ed6067.pdf)

GUIDE PME/PMI ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

L'ACFCI vient de mettre à jour le « Guide PME/PMI Environnement et Energie » édité en 2007 avec AFNOR Editions.

Résolument pratique, ce guide est destiné, notamment, aux dirigeants de PME et à leurs collaborateurs dans leur démarche de gestion de l'environnement et de l'énergie. Il fournit des informations et des conseils pour identifier les risques, les évaluer et prendre les mesures de préventions nécessaires.

Disponible gratuitement en téléchargement à l'adresse suivante :

http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=7ab13d13-3e8f-4f1f-88f7-3412f01166a7&groupId=11000

RÉDUIRE ET VALORISER SES DÉCHETS POUR RÉDUIRE SES COÛTS : APPEL À CANDIDATURES ENTREPRISES

L'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, veut rassembler un panel de 50 exemples d'économies réalisées par des entreprises témoins grâce à des actions de réduction ou de valorisation de leurs déchets. Les actions de valorisation recherchées incluent le recyclage et la valorisation organique mais pas la valorisation énergétique. Les actions de réduction incluent la réduction des masses de déchets produites et la réduction de la dangerosité des déchets. Les actions de mise en conformité réglementaires ne font pas partie du périmètre de cet appel à candidatures.

L'appel à candidatures est ouvert du 30/11/2010 au 28/02/2011. Une première sélection de 5 entreprises pilotes aura lieu le 17/01/2011. La sélection complète des 50 entreprises témoins sera publiée au mois de mars 2011.

Dans le cadre de cette action l'ADEME offre aux 50 entreprises témoins, trois journées de prestation de conseil gratuite par un expert des déchets et de la réduction des coûts. Une communication par l'ADEME et ses partenaires qui valorisera les entreprises sélectionnées et leurs actions pour faire des économies en réduisant ou recyclant plus leurs déchets.

Plaquette de présentation :

http://www.montpellier.cci.fr/tele/bloc_web/3150/Plaquette_50_entreprises_temoins_vf2.pdf

Dossier de candidature :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=73355&p1=1>

OBLIGATION D'APPOSER DE NOUVELLES ÉTIQUETTES SUR LES SUBSTANCES CHIMIQUES

Dans un communiqué du 1^{er} décembre 2010, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) rappelle que, depuis cette date, les substances chimiques doivent être étiquetées selon les dispositions du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit règlement CLP. A noter, les nouvelles étiquettes comportent de nouveaux pictogrammes de danger, une mention d'avertissement et des mentions de danger.

ENERGIE : NOUVELLES MODALITÉS POUR LES CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE)

Cinq textes d'application de la loi Grenelle 2 fixent les modalités de répartition des obligations d'économie d'énergie et d'obtention des certificats pour la deuxième période s'ouvrant le 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013. Il s'agit des textes suivants :

- Décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010 relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023317151&dateTexte=&categorieLien=id>

- Décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023317192&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et la composition d'une demande d'agrément d'un plan d'actions d'économies d'énergie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023317274&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023317307&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 23 décembre 2010 fixant le montant des frais de tenue de compte du registre national des certificats d'économies d'énergie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023317254&dateTexte=&categorieLien=id>

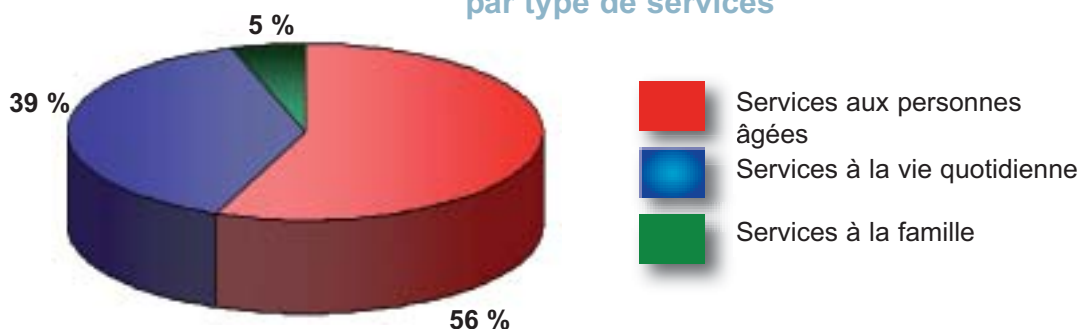
SERVICES A LA PERSONNE

UN SECTEUR FORTEMENT DYNAMIQUE

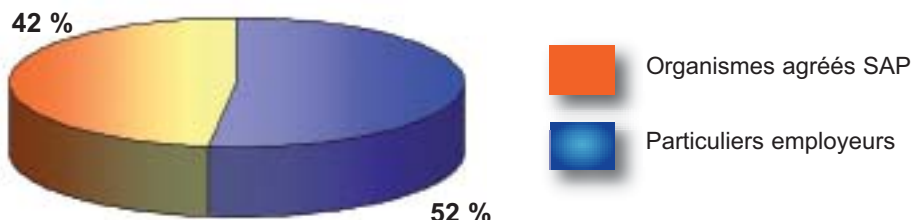
La CCI90 et la Délégation Territoriale de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) ont organisé le 24 novembre dernier une rencontre destinée aux professionnels du secteur et aux comités d'entreprises. Elle a permis de dresser un état des lieux de ce secteur d'activités dans le Territoire de Belfort.

Il représente en 2008 **34 millions d'euros de chiffre d'affaires**, soit **plus d'1,7 million d'heures d'intervention**. **1 ménage sur 6** utilise les services à la personnes (SAP) dans le Territoire de Belfort.

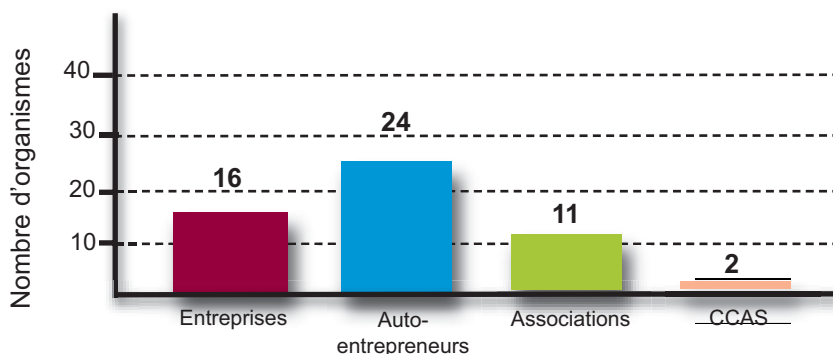
Répartition des interventions par type de services



Répartition des heures et du chiffre d'affaires par type d'employeurs



REPARTITION DES ORGANISMES AGREES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT PAR FORME JURIDIQUE



Les organismes agréés du Territoire de Belfort représentent à eux seuls :

- **492 930 heures en mandataire** soit 307 ETP (équivalent temps plein)
- **183 430 heures en prestataires** soit 114 ETP

RENCONTRES A LA CCI90

Une rencontre organisée à la CCI90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous au 03 84 54 54 54 !

- 1** février **Club TGV - Taxis**
15h00
- 1** février **Club TGV - Services autour de la gare**
18h00
- 3** février **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 15** février **Journée d'information ITER**
09h00-17h00
- 17** février **Réunion d'information sur l'EIRL**
09h00
- 17** février **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 22** février **Permanence Ubifrance**
Sur rendez-vous
- 24** février **Soirée interactive**
20h00
- 3** mars **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 17** mars **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 29** mars **Permanence Ubifrance**
Sur rendez-vous
- 31** mars **Soirée interactive**
20h00
- 7** avril **Club RH**
10h00-12h00
- 7** avril **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00

Retrouvez la CCI90 sur :



A RETENIR

4 - 8 avril :

FOIRE DE HANOVRE - Le plus grand salon industriel mondial, incluant 8 salons professionnels

3 - 6 mai :

MEDISIAMS - Salon des technologies du médical - Moutier (Suisse)

17 - 20 mai :

SISTEP-MIDEST - Salon de la sous-traitance pour le Maroc et l'Afrique, couplé au MIMA, le salon des équipements et des services pour la production - Casablanca (Maroc)

24 - 27 mai :

EPHJ - Salon des environnements professionnels de l'horlogerie-joaillerie et des microtechniques - Lausanne (Suisse)

7 - 9 juin :

POWER GEN EUROPE 2011- Salon européen de l'énergie - Milan (Italie)



La CCI90 est habilitée à collecter la taxe d'apprentissage des entreprises implantées dans le Territoire de Belfort.

Nous vous proposons un service de proximité pour vous conseiller et vous aider dans vos formalités, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre cabinet comptable :

- assistance et suivi pour les démarches administratives,
- accompagnement au calcul et à l'affectation de la taxe avec un logiciel spécialisé,
- contrôle du dossier qui vous garantit sa conformité vis-à-vis de la législation

Contactez nos spécialistes au 03 84 54 54 57 ou par courriel à l'adresse taxe@belfort.cci.fr

Vous pouvez également télédéclarer à partir de notre site Internet : www.belfort.cci.fr/webtaxe

**Date limite de déclaration
et de versement :
28 février 2011**



La taxe d'apprentissage, une ressource indispensable à la formation initiale :

La taxe d'apprentissage est un impôt prélevé au bénéfice des établissements d'enseignement habilités et l'apprentissage. La taxe a pour objet de faire participer les entreprises, tous secteurs d'activité confondus, au financement des formations du CAP aux diplômés de grandes écoles.

La taxe d'apprentissage s'avère une aide indispensable pour :

- Une politique dynamique en faveur de l'emploi local,
- Mettre en place de nouvelles formations adaptées à vos besoins actuels,
- Financer les investissements nécessaires à la formation de vos futurs collaborateurs.